

7.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Archivée dans le dossier de la jeune fille et copie renvoyée aux parents)

La jeune fille

Je, soussignée _____, m'engage :

- à RESPECTER les clauses de la Convention d'hébergement, du Règlement intérieur et de la « Charte de vie » du foyer ainsi que les conditions tarifaires, que j'ai librement acceptées et dont je garde une copie,
- à CONTRIBUER à tout ce qui peut aider au bon fonctionnement du Foyer
- et à PARTICIPER aux activités qui y sont proposées.

D'autre part, (cocher la case correspondante à ton choix) :

- j'accepte que les photos du foyer où je figure puissent être utilisées pour les publications des Religieuses de Marie Immaculée.
- je n'accepte pas que les photos du foyer où je figure puissent être utilisées pour les publications des Religieuses de Marie Immaculée.

Le :

Signature de la jeune précédée de la mention « lu et approuvé » :

Les parents

Noms - Prénoms des signataires :

Ayant pris connaissance :

- des clauses de la Convention d'hébergement,
- du Règlement intérieur
- de la Charte de vie du Foyer Home Saint Louis,
- et des conditions tarifaires du Foyer pour la durée d'occupation de la chambre :

Date de début d'occupation : **Date de début d'occupation :**

nous nous ENGAGEONS, par notre signature, à les respecter
et à NOUS PORTER GARANTS du paiement des frais liés à la présente inscription.

Le :

Signature des parents (précédée de « lu et approuvé ») :

Attestation reçue et retenue de l'inscription confirmée par la Direction

Les droits d'inscription sont dus dès la réception du dossier par le Foyer.

La garantie de la réservation de la chambre prend effet seulement avec l'encaissement des 300€ d'arrhes.

Un mail de confirmation vous sera adressé par nos soins.

Le :

Signature de la Directrice et Tampon des RMI :